

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE FLEURISTE 1 AN (CAP FLEURISTE)

EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Période d'octobre à mai



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Personnes qui souhaitent acquérir le diplôme de base du métier
- Assurer au sein d'un magasin ou rayon spécialisé, la réception des végétaux et leur maintenance
- Réaliser des aménagements de fleurs ou de plantes, sous les directives d'un responsable

■ Le CAP Fleuriste :

- Diplôme de niveau 3
- Possibilité de poursuivre en Brevet Professionnel
- Aller vers l'emploi en tant que salariée

CONTENU DE FORMATION

En fonction de la demande : Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités.

Blocs de compétences

(la validation de l'ensemble des modules permet l'obtention du diplôme)

Le CAP Fleuriste est délivré en épreuves ponctuelles terminales

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques, travaux pratiques

PLATEAUX TECHNIQUES

- Salle de travaux pratiques
- Salles informatiques
- Un CdR (Centre de Ressources) et un CDI (Centre de Documentations et d'Informations)



MODULES	CONTENUS	VOLUME HORAIRE
UP 1	Préparer les produits, les végétaux et réaliser une composition florale	300H
UP 2	Vente, conseil et mise en valeur de l'offre	120H



Taux de réussite : **100%**



Taux de satisfaction : **2.94/5**



Taux d'insertion : **80%**

Sous réserve de retours supplémentaires encore non parvenus.

ACCÉDER À LA FORMATION

Le conseil Régional Auvergne Rhône Alpes participe financièrement aux investissements matériels à destination de cette formation.

Durée	12 semaines de formations sur 1 an avec 35H/semaine soit 420 H
Public	Jeunes de 16 à 29 ans révolus
Conditions d'admission Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 15 ans révolus et de moins de 30 ans à l'entrée en formation • Être au minimum titulaire d'un diplôme de niveau 3 reconnu par le ministère de l'Éducation Nationale ou par le ministère de l'Agriculture • Avoir souscrit un contrat d'apprentissage de 12 mois avec un fleuriste
Rémunération	Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.
Repas Hébergement Accessibilité	<p>Possibilité de restauration et d'hébergement</p> <p>Le centre intègre la démarche H+</p> <p>Nous contacter</p>

LE CENTRE

Situé à proximité de Clermont-Ferrand le CFPPA de Marmilhat, regroupe depuis 2019 la formation professionnelle continue et la formation par apprentissage.

Il prépare aux différents métiers de la filière agroalimentaire, paysage, agricole, fleuriste, plantes aromatiques et médicinales, commerce et animalier.


Il est également possible de se former à certaines réglementations comme le Certiphyto et l'HACCP. Le CFPPA peut également vous accompagner dans vos démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).







Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur.

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

 Allée du Suquet - BP 70024
63370 Lempdes

 cfppa.marmilhat@educagri.fr
www.cfppa.marmilhat.fr

 Tel : 04 73 91 63 04

Suivez-nous sur :  

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil



Actualisé le : 13/02/2024